

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 500

17 mars 2011

SOMMAIRE

ACMBernstein	23978	Initi International SPF S.A.	23957
Amarile Holding S.A.	23981	Innodis S.A., SPF	23961
AM Mining	23991	Installations Modernes en Acier	23996
Arona Invest S.A.	23958	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	24000
Aviva Investors	23959	IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A.	23962
Basil Finance S.A.	23958	KG Management S.A.	23988
Bonnac S.A.	23962	Linéa 3 Ameublements Sàrl	23968
Boomrang	23983	Lux International Strategy	23956
Bureau Européen d'Assistance à la Gestion des Entreprises	23984	M&G Real Estate Finance 1 Co	23976
C.A. Luxembourg I S.à r.l.	23990	Morote S.A., SPF	23955
Credem International (Lux)	23962	Motor Center Diekirch	23983
Creola S.A.	23963	Novalis Real Estate Holding	23994
Cyclades Investments S.A., SPF	23957	Novalis Real Estate Holding SPF	23994
Doneck Euroflex S.A.	23991	Pallierter SPF S.A.	23958
Du Fort Investors S.A.	23990	Polysuture A.G.	23999
Erdan Holding S.A.	23954	Russo Concept Sàrl	23968
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	23998	Singularis GmbH	23995
Futureline Holding Sàrl	23998	Société Anonyme Paul WURTH	23965
Gallardo S.A.	23992	Société de Participations Financières Maruh S.A.	23957
Gattaca S.A.	23991	Southern Participations S.A., SPF	23959
GM Energy S.A.	23993	Superspatz	23994
Great Waters S.A.	23987	Surface Holding S.A.	23963
GSCF PropCo B S.à r.l.	23986	Tabiadasc Real Estate S.A.	23964
Hamada SA	23966	Totham S.A., SPF	23959
Harmony Fund	23954	Traveling S.A., SPF	23955
Hellas Telecommunications I	23992	Tung Luxembourg S.A., SPF	23961
Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l.	23978	UBS Luxembourg Diversified Sicav	23963
H.G.E. Chemical Company S.A.	23956	Verlico SPF S.A.	23956
Ikitos	23983	WestOptiFlex SICAV	23955
ING Index Linked Fund II	23970	W.P. Stewart Holdings Fund	23964
ING Index Linked Fund II	23973	Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable	23998
ING International	23970		
ING International	23973		

Harmony Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.871.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le 4 avril 2011 à 10h00, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Entendre les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- II. Approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- III. Décider de l'affectation des résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- IV. Ratifier la cooptation de M. Daniel DIDIER en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Laurent JOLY.
- V. Donner quitus aux administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- VI. Nominations statutaires.
- VII. Divers.

Selon l'article 14 des Statuts coordonnés de la société et conformément à la Loi du 10 août 1915, chaque actionnaire de chaque classe d'action et de chaque compartiment peut décider séparément de l'affectation des résultats.

Si pour une classe d'actions donnée ou un compartiment donné aucun actionnaire n'est présent, l'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats pour cette classe d'actions ou pour ce compartiment.

Les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix.

Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ASSISTER A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires seront autorisés à assister à l'assemblée, sur présentation d'une preuve de leur identité. Les actionnaires sont priés d'informer la société, à son siège (16, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg / Harmony Fund - SGSS/ LUXE/FAS/CFM/ING), d'ici le 1^{er} Avril 2011 au plus tard, de leur intention d'assister personnellement à l'assemblée. Les actionnaires qui ne pourraient pas assister personnellement à l'assemblée peuvent se faire représenter par toute personne de leur choix ou par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société. Les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le 1^{er} Avril 2011.

Les personnes qui assisteront à l'assemblée en qualité d'actionnaire, seront priées de produire au bureau de l'assemblée un certificat de blocage des actions (qu'elles possèdent directement) dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres d'European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou BP 891, L - 2018 Luxembourg).

Le Conseil d'Administration

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011030614/39.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 5, 2011 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011038619/795/15.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
 Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 135.826.

—
 Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestOptiFlex am 12. April 2011 um 10:00 Uhr in den Räumen der VM Bank International S.A., 32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2010
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 08. April 2011 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 15. März 2011.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2011038714/755/21.

Morote S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038715/795/15.

Traveling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038717/795/18.

H.G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 5th, 2011* at 11.00 o'clock with the following

Agenda:

1. Management Report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and the allocation of the results as at 31.12.2010
3. Discharge to the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011038716/788/15.

Verlico SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *8 avril 2011* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038718/660/15.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the SICAV to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 12, 2011* at 10:00 a.m., at the Registered Office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting.
2. Acknowledgment of the reports of the Manager and of the Independent Auditor for the financial year ended December 31, 2010.
3. Approval of the Annual Accounts as at December 31, 2010.
4. Allotment of results.
5. Discharge of the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2010.
6. Statutory elections.
7. Distribution of dividends.
8. Miscellaneous.

The annual report as at December 31, 2010 will be sent upon request.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

In order to participate to the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CACEIS Bank Luxembourg at least 48 hours before the meeting.

Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV on April 8, 2011 at the latest. Shareholders not being able to attend the Annual General Meeting personally, have the possibility to be represented by proxy. Proxy forms are available at the Registered Office of the SICAV.

In order to allow CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), in its capacity as registrar and transfer agent and domiciliary agent of the Company, to ensure correlation between the proxies received and the Company's register of shareholders, shareholders taking part in the Meeting represented by proxy are requested to return the latter (to Mrs. Laetitia Boeuf, CACEIS Bank Luxembourg, Registrar, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, fax nr. (+352) 47 67 84 07) with a copy of their ID Card / passport in force or an updated list of the authorised signatures, in the case shareholder(s) act on behalf of a corporation. Lack of compliance with this requirement will render impossible the shareholder(s)'s identification, CACEIS BL being thus instructed by the Board of Directors of the Company to not take into consideration the relevant proxy for the purpose of the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011038721/755/37.

Cyclades Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.504.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011038719/1023/17.

Initi International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.135.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038720/795/15.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038722/795/16.

Basil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *4 avril 2011* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038723/795/17.

Pallietter SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *8 avril 2011* à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038724/660/15.

Arona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *4 avril 2011* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038725/795/15.

Totham S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.022.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011038726/1023/16.

Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038727/795/17.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

Par les présentes, le Conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration») (i) informe les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») de certaines modifications à apporter au prospectus de la Société (le «Prospectus»), (ii) convoque les Actionnaires à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires et (iii) propose aux Actionnaires de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») pour prendre notamment en compte les nouveaux développements juridiques.

Les Actionnaires sont avisés par les présentes que

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée») se tiendra au siège social de la Société le mardi 5 avril 2011 à 15.00 heures (heure du Luxembourg) ou lors de tout ajournement de cette dernière, afin d'examiner et de voter l'ordre du jour précisé au point 1 ci-dessous.

Les Actionnaires sont également informés que l'Assemblée sera immédiatement suivie d'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires (l'«Assemblée extraordinaire») afin de voter et de délibérer sur l'ordre du jour précisé au point 2 ci-dessous.

Les Actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration. Les procurations doivent être envoyées au siège social de la Société à l'attention du Secrétariat de la Société avant 18.00 heures (heure du Luxembourg) le 4 avril 2011, tel que précisé plus en détail sur la procuration.

Les procurations pour l'Assemblée et l'Assemblée extraordinaire sont disponibles, gratuitement, sur simple demande au siège de la Société.

1. Assemblée générale annuelle des Actionnaires

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport des administrateurs et du rapport des réviseurs d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;
2. Approbation du rapport annuel audité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;
3. Allocation des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;
4. Ratification des dividendes versés par le Conseil d'administration de la Société en 2010;
5. Quitus à attribuer aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs devoirs pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;
6. Réélection de William Gilson, José Caturla et Jacques Elvinger en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;
7. Approbation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et ratification des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;
8. Nomination d'Ernst & Young S.A. en tant que réviseurs d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;
9. Octroi aux administrateurs du pouvoir de déterminer la rémunération des réviseurs d'entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011;
10. Tout autre point qui peut être convenablement ajouté avant l'assemblée.

Quorum

Les résolutions portant sur l'ordre du jour de l'Assemblée peuvent être passées sans quorum par une majorité simple des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

2. Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

Ordre du jour:

Résolution unique

Modification des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

1. Modification de l'article 3 comme suit:
«L'unique objet de la Société consiste à investir les capitaux mis à sa disposition dans des valeurs mobilières de toute sorte et autres actifs autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses portefeuilles.
La Société peut prendre toute disposition et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objectif dans toute la mesure permise par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi») [à compter du 1^{er} juillet 2011, la référence à la «Loi» sera réputée être une référence à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi OPC»)].»;
2. Modification de l'article 4 afin de permettre au Conseil d'administration de transférer le siège social de la Société hors de la Ville de Luxembourg dans la limite permise par la loi luxembourgeoise;
3. Modification des articles 10 et 12 afin de tirer partie de certaines souplesses permises de manière générale par la loi luxembourgeoise et plus particulièrement par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), et concernant la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la Société;
4. Modification de l'article 16 afin de tirer partie notamment des souplesses proposées par la Loi de 2010 et en particulier des structures maître-nourricier et des investissements croisés entre compartiments et par conséquent afin de permettre à tout compartiment, sous réserve d'une publication appropriée dans les documents de vente de la Société, d'investir plus de 10% de leur actif net dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif conformément à la Loi;
5. Modification de l'article 19 visant à engager la Société par la signature conjointe de deux administrateurs quels qu'ils soient;
6. Modification de l'article 21 afin d'introduire certaines souplesses dans le paiement des produits de rachat aux actionnaires demandant un rachat (y compris, notamment, la possibilité pour la Société de proposer un rachat en nature à l'actionnaire concerné et de payer le produit du rachat après une période de 10 jours ouvrés, lors de circonstances exceptionnelles);
7. Modification de l'article 22 afin d'introduire une hypothèse supplémentaire concernant la suspension du calcul de la Valeur liquidative des actions;
8. Modification de l'article 22 afin de permettre à la Société de suspendre provisoirement la souscription, le rachat ou la conversion de ses actions;

9. Modification de l'article 23 afin de prendre en compte, notamment, des coûts et dépenses supplémentaires de la Société, certaines souplesses dans la détermination de la mise à jour de la Valeur liquidative de la Société dans des circonstances selon lesquelles les souscriptions, rachats et conversions peuvent être suspendus et afin de redéfinir les dispositions régissant la gestion et l'investissement des actifs de la Société sur une base commune;
10. Modification de l'article 24 afin de refléter, notamment, les commissions de négociation et de transaction à prendre en compte pour la détermination du prix de souscription, et la possibilité pour le Conseil d'administration d'accepter le paiement du prix de souscription par une contribution en nature;
11. Refonte de l'article 26 relatif à la distribution de dividendes afin que seules les restrictions définies par la loi luxembourgeoise s'appliquent aux distributions;
12. Modification de l'article 27 afin d'intégrer les dispositions de la Loi de 2010 sur les fusions;
13. De manière générale, mise à jour des Statuts principalement dans un but de clarification et pour intégrer les références juridiques de la Loi de 2010.

Quorum

Afin qu'elles soient passées, les résolutions de modification des Statuts nécessitent le vote favorable de 75 pour cent des votes exprimés à l'Assemblée extraordinaire. Un quorum de 50% du capital sera requis afin que les délibérations sur l'ordre du jour mentionné ci-dessus soient valables. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais au sein de laquelle aucun quorum ne sera requis.

* * *

Des versions mises à jour de la version préliminaire du Prospectus du 1^{er} avril 2011 et des Statuts sont disponibles, gratuitement, sur simple demande au siège de la Société.

Pour toute question complémentaire portant sur tout aspect de ces modifications, veuillez contacter Aviva Investors Luxembourg au numéro suivant: +352 2605 9328.

Pour le compte du Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011038728/755/103.

Innodis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.077.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011038729/1023/16.

Tung Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038730/795/15.

Bonnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.015.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2011 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038732/795/15.

IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 57.116.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2011 à 15:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011027075/696/17.

CREDEMLUX, Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les Actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par devant Notaire le 25 mars 2011 à 11.00 heures au siège social de la Société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts
 - 1) Modification de l'article 21 alinéa 2 des statuts pour le libeller comme suit:
"Cette assemblée générale annuelle ou ordinaire se tiendra le troisième mardi du mois d'avril à onze heures du matin."
2. Divers

La décision concernant le point de l'ordre du jour sub 1) requière un quorum de 50% et sera prise à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Sont admis à assister ou à être représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires au moins douze jours francs avant la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, actionnaire ou non.
Luxembourg, le 09 mars 2011.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011030610/1913/21.

Surface Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 36.727.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *25 mars 2011* à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011034587/506/17.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *30 mars 2011* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des Résultats,
- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011030953/755/20.

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.346.

The shareholders of UBS Luxembourg Diversified Sicav are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on the *25th March 2011* , at 11:00 a.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of November 30, 2010
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011034586/755/32.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.240.

The shareholders are hereby convened to

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the 28th of March 2011 at 10.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2010.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2011034578/29/19.

W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.524.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of W.P. Stewart Holdings Fund (the "Company"), will be held at 3.00 PM (local time) on 25 March 2011 at the offices of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the period ended 31 December 2010 and to approve the auditors' report thereon;
2. To allocate the result of the fiscal year ended 31 December 2010. The Board of Directors proposes to the Meeting to appropriate the result of the fiscal year ended 31 December 2010 for reinvestment in the Company;
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the period ended 31 December 2010;
4. To elect Mr. Mark. D. Bergen as Director, replacing Mrs. Susan G. Leber, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2011;
5. To appoint Ernst & Young S.A. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year;
6. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements:

Holders of shares that are not registered in the Company's shareholders register who want to attend the Meeting are required to deposit a written declaration at the registered office of the Company no later than 23 March 2011. This written declaration needs to be issued by their bank or allied institution of Euroclear Nederland where the shares of the Company are held in custody, stating the name of the shareholder and the number of shares held in his/her name, and shall serve as ticket of admission to the Meeting. Once such declaration is issued, those shares will be blocked for further trading until after the Meeting.

Shareholders who will not be able to attend the Meeting to vote in person may be represented by power of attorney, the form of which is available at the registered offices of the Company and the Principal Distributor.

Copies of the 2010 annual report of the Company are available (free of charge) at the registered offices of the Company, the Fund Agent, and the Principal Distributor.

Principal Distributor

W.P. Stewart Asset Management (Europe) N.V.

WTC Amsterdam Airport

Schiphol Boulevard 189

1118 BG Schiphol, The Netherlands

Tel: +31 20 201 4985 / Fax: +31 20 201 4988

Email: info@wpstewart.nl

Fund Agent

Theodoor Gilissen Bankiers N.V.

Keizersgracht 617

1017 DS Amsterdam

The Netherlands

Tel: +31 20 527 6735 / Fax: +31 20 527 6550

Email: corptgb@gilissen.nl

Registered Office

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

c/o Corporate and Legal Administration

BP 403

L-2014 Luxembourg

Tel: +352 474 066 6226

Fax: +352 474 066 6503

Luxembourg, 9 March 2011.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2011034589/755/58.

Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme Paul Wurth du 17 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Paul WURTH S.A. qui s'est tenu au siège de la société en date du 17 décembre 2010 que:

"... Monsieur Michel WURTH informe le Conseil d'Administration que Monsieur Pierre GUGLIERMINA a démissionné en tant qu'administrateur de Paul WURTH S.A. Le Conseil d'Administration en ayant pris acte, la démission prend effet à la date de ce jour.

...

Le Conseil d'Administration approuve ensuite à l'unanimité la proposition de coopter Monsieur Marc VEREECKE avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, administrateur de Paul WURTH S.A. Il terminera le mandat de Monsieur Pierre GUGLIERMINA qui viendra à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en mai 2012.

Il sera demandé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de ratifier cette décision."

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Michel WURTH

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011001964/23.

(110001617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Hamada SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.885.

In the year two thousand and ten, on twenty-fourth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HAMADA S.A., a company limited by shares having its registered office in L – 1724 Luxembourg, 11A, Boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 130885, incorporated by deed of the undersigned on July 10, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of September 27, 2007 number 2121 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 7, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Magali Salles, private employee, residing professionally in L - 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Magali Salles, prenamed .

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- the cancellation of Mr Bassam JABR's 1731 shares by reduction of capital cancellation, redemption of shares or otherwise;

- to subsequently amend first paragraph of article 5 of the Bylaws.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides by unanimous votes, to reduce the share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand nine hundred and thirty Euros (EUR 51,930) in order to bring it down from its current amount of EUR 7,403,070 (seven million four hundred and three thousand seventy Euros) divided into 246,769 (two hundred and forty-six thousand seven hundred and sixty-nine) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each, with an aggregate share premium amounting to EUR 23,109,613 (twenty-three million one hundred and nine thousand six hundred and thirteen Euros) to the amount of EUR 7,351,140 (seven million three hundred and fifty-one thousand one hundred and forty Euros).

The reduction is realised as follows:

- by cancellation of 1,731 (one thousand seven hundred and thirtyone) shares numbered 27,037 to 28,767 held by Mr Bassam JABR; and

- by reimbursing Mr Bassam JABR, prenamed for an amount of fifty-one thousand nine hundred and thirty Euros (EUR 51,930) and for an amount of EUR 120,670 (one hundred and twenty thousand six hundred and seventy Euros) corresponding to a differential further to the reducing of the nominal value of the initial shares to EUR 30 on December 12, 2009 and allocated to a share premium account.

The general meeting grants power to the board of directors to proceed with the necessary accounting entries, the cancellation of the 1,731 shares and the reimbursement to the said shareholder, but not before the expiration of a period

of thirty days running from the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, pursuant to article 69 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend article 5 § 1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. §1.** The Company has a share capital of EUR 7,351,140 (seven million three hundred and fifty-one thousand one hundred and forty euros) divided into 245,038 (two hundred and forty-five thousand thirtyeight) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each, with an aggregate share premium amounting to EUR 22,988,943 (twenty-two million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred and fortythree Euros)."

The shares are issued and shall remain in registered form only."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-quatrième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAMADA S.A., avec siège social au 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130885, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007 de résidence à Niederanven publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2121 du 27 septembre 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2010, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Salles, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Salles, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- l'annulation de 1.731 actions détenues par Mr Bassam JABR par réduction de capital, annulation, rachat d'actions ou autres.

- la modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire à l'unanimité le capital social de la Société à concurrence de cinquante et mille neuf cent trente euros (EUR 51.930) pour le ramener de son montant actuel de sept millions quatre cent trois mille soixante-dix euros (EUR 7.403.070) représenté par deux cent quarante six mille sept cent soixante neuf (246.769) actions et une prime d'émission de vingt-trois millions cent neuf mille six cent treize euros (EUR 23.109.613) au montant de sept millions trois cent cinquante et un mille cent quarante euros (EUR 7.351.140).

Cette réduction de capital est réalisée par:

- annulation de 1.731 (mille sept cent trente et une) actions numérotées 27.037 à 28.767 détenues par Mr Bassam JABR.

- remboursement à Monsieur Bassam JABR d'un montant de cinquante et mille neuf cent trente euros (EUR 51.930) et d'un montant de cent vingt mille six cent soixante-dix euros (EUR 120.670) correspondant à un différentiel suite à la réduction de la valeur nominale des actions à EUR 30 en date du 12 décembre 2009, affecté au compte prime d'émission.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des 1.731 actions et au remboursement audit actionnaire, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée qu'après expiration d'un délai de 30 jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** «Le capital social souscrit est fixé à EUR 7.351.140 (sept millions trois cent cinquante et un mille cent quarante euros) représenté par 245.038 (deux cent quarante-cinq mille trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 22.988.943 (vingt-deux millions cent neuf quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois euros).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magali Salles, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010 LAC / 2010 / 58812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011510/144.

(110013542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Russo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Linéa 3 Ameublements Sàrl).**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.271.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Rocco RUSSO, époux de Sandy HEINERICY, employé privé, né à Luxembourg le 10 mai 1971, mariés sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts suivant contrat de mariage reçu le 15 mai 2003 par-devant Christine DOERNER de Bettembourg, demeurant à L-3250 Bettembourg, 97, rue Emile Klensch, propriétaire des deux mille (2.000) parts de LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL avec siège social à L-3378 Livange, Bettembourg, inscrite au Registre de Com-

merce de Luxembourg sous le numéro B 43 271,' constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains en date du 6 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 266 du 4 juin 1993, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 30 avril 1997, publié audit Mémorial, Numéro 418 du 1 août 1997, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 15 juillet 1997, publié audit Mémorial, Numéro 583 du 24 octobre 1997, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 octobre 2001, publié audit Mémorial, Numéro 412 du 14 mars 2002,

seul associé de LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL, préдите.

D'abord,

Rocco RUSSO cède à Nicola RUSSO, maître-menuisier, né à Salandra (Italie) le 5 septembre 1945, demeurant à L-3321 Berchem, 41, rue Meckenheck, cent (100) parts sociales de LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL.

Ces parts sont évaluées à la somme de onze mille cent trente-sept (11.137.-) euros.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

En contrepartie Nicola RUSSO cède à Rocco RUSSO trois (3) parts de MENUISERIE Nicolas RUSSO s. à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 21 245, constituée suivant acte Camille HELLINCKX de Luxembourg en date du 23 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 57 du 24 février 1984, modifiée suivant acte Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie du 31 mars 1987, publié au dit Mémorial, Numéro 173 du 12 juin 1987, modifiée suivant acte Camille HELLINCKX de Luxembourg du 13 décembre 1988, publié audit Mémorial, Numéro 95 du 11 avril 1989, modifiée suivant acte sous seing privé du 21 décembre 2001, publié audit Mémorial, Numéro 2847 du 7 décembre 2007, modifiée suivant acte sous seing privé du 18 juin 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1302 du 9 septembre 2002.

Ces parts sont évaluées à la somme de neuf mille sept cent cinquante trois (9.753.-) euros.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Du fait que les parts données en échange par Rocco RUSSO ont une plus-value de mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384.-) euros sur les parts données par Nico RUSSO, le présent échange aura lieu moyennant une soulte de mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384.-) euros au profit de Rocco RUSSO.

Cette soulte a été payée à l'instant. Ce dont quittance et titre.

Cet échange est accepté au nom de LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL par Rocco RUSSO, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite Société et au nom de MENUISERIE Nicolas RUSSO s. à r.l. par Nicola RUSSO, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite Société.

Ensuite,

Rocco RUSSO et Nicola RUSSO, agissant cette fois-ci en leur qualité de seuls associés des deux Sociétés, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne l'échange de parts visé ci-avant.

2) Ils modifient l'article 5 des statuts de LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000.-) euros, représenté par deux mille (2.000) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune, entièrement libérées."

3) Ils modifient l'article 3 des statuts de MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l. pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) parts de trois cent dix (310.-) euros chacune, entièrement libérées."

4) Ils modifient la dénomination de la Société LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL en "RUSSO CONCEPT SARL".

5) Suite à la précédente résolution, l'article 1^{er} des statuts de LINEA 3 AMEUBLEMENTS SARL aura désormais la teneur suivante:

"Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RUSSO CONCEPT SARL."

6) Ils modifient l'article 3 des statuts de RUSSO CONCEPT SARL pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3. La société a pour objet:

- la réalisation, la fabrication, la commercialisation, l'achat, la vente ainsi que l'installation de produits et de travaux de menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, cuisines et mobilier de salle de bains, la vente de produits sanitaires et de carrelages, la vente de matériel électrique, la vente de matériaux de construction, ainsi que la planification et gestion de chantier en architecture d'intérieure et aménagements de mobiliers, cuisines, salle de bains et tout ce qui concerne l'habitat en général.

La société peut, en outre, faire toutes opérations commerciales et financières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension ou le développement."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels des sociétés faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits échangés ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Russo, Russo et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 5 janvier 2011. Relation EAC/2011/184. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 janvier 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011019908/86.

(110022964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

ING Index Linked Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.496.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

— PROJET DE FUSION

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

I) ING Index Linked Fund II, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.496 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg,

représentée par Madame Olga Sádaba-Herrero, juriste, avec adresse professionnelle à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} mars 2011.

la «société absorbée»,

II) ING International, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.586 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg,

représentée par Madame Olga Sádaba-Herrero prénommée,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} mars 2011.

la «société absorbante»,

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de ING Index Linked Fund II et le Conseil d'Administration de ING International afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

ING Index Linked Fund II est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée sous la dénomination ING DIRECT SICAV suivant acte notarié en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 871 du 4 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 3 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1327 du 5 décembre 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.496.

ING International est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée

suisant acte notarié en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 231 du 13 juin 1994. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2227 du 28 novembre 2006, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.586.

ING Index Linked Fund II et ING International ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg SA, avec siège social siège au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. avec siège social siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

ING International comprend, entre autres, le compartiment suivant, dont les objectifs et la politique d'investissement sont décrits dans le prospectus de ING International de décembre 2010.

- ING International - ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN

ING Index Linked Fund II comprend le seul compartiment suivant, dont les objectifs et la politique d'investissement sont décrits dans le prospectus d'ING Index Linked Fund II de octobre 2010.

- ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN

La comparante déclare en outre que la société ING Index Linked Fund II ne comprend aucun autre compartiment que celui détaillé ci-avant.

II. Fusion de ING Index Linked Fund II avec ING International

ING International fusionnera avec ING Index Linked Fund II par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tel qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) les modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensemble les «Conditions de la Fusion»). Les compartiments d'ING International accueilleront les actifs et les passifs du compartiment d'ING Index Linked Fund II.

Au terme de l'opération de Fusion ING Index Linked Fund II cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation du compartiment d'ING Index Linked Fund II seront annulées.

Le compartiment d'ING International accueillera les actifs et les passifs du compartiment d'ING Index Linked Fund II comme suit:

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
- ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN	ING International - ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN

III. Transfert des avoirs du compartiment d'ING Index Linked Fund II

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Les avoirs du compartiment ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro seront transférés dans le compartiment ING International - ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro en échange d'actions de classe capitalisation PLN de ce compartiment.

Rapport d'échange

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs d'ING Index Linked Fund II, ING International émettra et attribuera aux actionnaires du compartiment d'ING Index Linked Fund II un nombre d'actions au sein du compartiment correspondant d'ING International, proportionnel aux actifs nets apportés à ce compartiment calculés au 15 avril 2011.

Le rapport d'échange entre les actions du compartiment d'ING Index Linked Fund II et du compartiment correspondant d'ING International sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire du compartiment d'ING Index Linked Fund II et du compartiment de ING International calculés au 15 avril 2011.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 15 avril 2011.

PricewaterhouseCoopers est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING Index Linked Fund II conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING Index Linked Fund II et ING International.

Ernst & Young S.A. est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING International conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING Index Linked Fund II et ING International.

Modalités de remise des actions

Les actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions de classe Capitalisation PLN dans le compartiment relevant d'ING International.

Suspension de la souscription, L'échange et le rachat

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la Société Absorbée seront suspendues à partir de 15h30 le 13 avril 2011.

Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices

Les actions des compartiments d'ING International nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

Droits spéciaux

Aucun actionnaire ni d'ING International ni d'ING Index Linked Fund II ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

Date d'effet sur le plan comptable

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 15 avril 2011, date à partir de laquelle les opérations d'ING Index Linked Fund II seront accomplies pour compte d'ING International.

Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire d'ING Index Linked Fund II sera convoquée pour être tenue au moins un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. A moins qu'un ou plusieurs actionnaires d'ING International, disposant d'au moins 5% des actions en circulation d'ING International ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale d'ING Index Linked Fund II, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING International. L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et article 68) sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING Index Linked Fund II sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi sur les sociétés commerciales à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 pour ING Index Linked Fund II et ING International;
- c) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- d) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire d'ING Index Linked Fund II qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 15 mars 2011 jusqu'au 15 avril 2011 inclus. Les actions d'un actionnaire d'ING Index Linked Fund II inscrit dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposés auprès de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions de classe Capitalisation PLN du compartiment relevant d'ING International.

V. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais du présent acte sont estimés à cinq mille euros (5.000.- EUR) et seront payables par ING Investment Management Luxembourg S.A.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration d'ING Index Linked Fund II et d'ING International le 1^{er} mars 2011.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Sádaba-Herrero, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10343. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011034539/152.

(110037958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

ING Index Linked Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.496.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

I) ING Index Linked Fund II, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.496 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

représentée par Madame Olga Sádaba-Herrero, juriste, avec adresse professionnelle à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} mars 2011.

la «société absorbée»,

II) ING International, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.586 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

représentée par Madame Olga Sádaba-Herrero prénommée,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} mars 2011.

la «société absorbante»,

Exposé préalable

Les sociétés comparantes, telles que représentées, déclarent que le projet de fusion établi par acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2011 contient des erreurs matérielles qu'il y a lieu de rectifier.

Afin de rectifier ces dites erreurs, les sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion modifiant et rectifiant le projet de fusion du 3 mars 2011.

Ceci étant exposé, les sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de ING Index Linked Fund II et le Conseil d'Administration de ING International afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

ING Index Linked Fund II est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, constituée sous la dénomination ING DIRECT SICAV suivant acte notarié en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 871 du 4 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 3 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1327 du 5 décembre 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.496.

ING International est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 231 du 13 juin 1994. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2227 du 28 novembre 2006, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.586.

ING Index Linked Fund II et ING International ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg SA, avec siège social siège au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. avec siège social siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

ING International comprend, entre autres, le compartiment suivant, dont les objectifs et la politique d'investissement sont décrits dans le prospectus de ING International de décembre 2010.

- ING International - ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN

ING Index Linked Fund II comprend le seul compartiment suivant, dont les objectifs et la politique d'investissement sont décrits dans le prospectus d'ING Index Linked Fund II de octobre 2010.

- ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN

La comparante déclare en outre que la société ING Index Linked Fund II ne comprend aucun autre compartiment que celui détaillé ci-avant.

II. Fusion de ING Index Linked Fund II avec ING International

ING International fusionnera avec ING Index Linked Fund II par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tel qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) les modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensembles les «Conditions de la Fusion»). Les compartiments d'ING International accueilleront les actifs et les passifs du compartiment d'ING Index Linked Fund II.

Au terme de l'opération de Fusion ING Index Linked Fund II cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation du compartiment d'ING Index Linked Fund II seront annulées.

Le compartiment d'ING International accueillera les actifs et les passifs du compartiment d'ING Index Linked Fund II comme suit:

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN	ING International - ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro - Cap PLN

III. Transfert des avoirs du compartiment d'ING Index Linked Fund II

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Les avoirs du compartiment ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro seront transférés dans le compartiment ING International - ING Index Linked Fund II - Polish Continuous Click Fund Euro en échange d'actions de classe capitalisation PLN de ce compartiment.

Rapport d'échange

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs d'ING Index Linked Fund II, ING International émettra et attribuera aux actionnaires du compartiment d'ING Index Linked Fund II un nombre d'actions au sein du compartiment correspondant d'ING International, proportionnel aux actifs nets apportés à ce compartiment calculés au 19 avril 2011.

Le rapport d'échange entre les actions du compartiment d'ING Index Linked Fund II et du compartiment correspondant d'ING International sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire du compartiment d'ING Index Linked Fund II et du compartiment de ING International calculés au 19 avril 2011.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 19 avril 2011.

PricewaterhouseCoopers est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING Index Linked Fund II conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING Index Linked Fund II et ING International.

Ernst & Young S.A. est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING International conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING Index Linked Fund II et ING International.

Modalités de remise des actions

Les actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions de classe Capitalisation PLN dans le compartiment relevant d'ING International.

Suspension de la souscription, l'échange et le rachat

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la Société Absorbée seront suspendues à partir de 15.30 heures le 15 avril 2011.

Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices

Les actions des compartiments d'ING International nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

Droits spéciaux

Aucun actionnaire ni d'ING International ni d'ING Index Linked Fund II ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

Date d'effet sur le plan comptable

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 19 avril 2011, date à partir de laquelle les opérations d'ING Index Linked Fund II seront accomplies pour compte d'ING International.

Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire d'ING Index Linked Fund II sera convoquée pour être tenue au moins un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. A moins qu'un ou plusieurs actionnaires d'ING International, disposant d'au moins 5% des actions en circulation d'ING International ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale d'ING Index Linked Fund II, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING International. L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et article 68) sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING Index Linked Fund II sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi sur les sociétés commerciales à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 pour ING Index Linked Fund II et ING International;
- c) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- d) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire d'ING Index Linked Fund II qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 19 mars 2011 jusqu'au 19 avril 2011 inclus. Les actions d'un actionnaire d'ING Index Linked Fund II inscrit dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposés auprès de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions de classe Capitalisation PLN du compartiment relevant d'ING International.

V. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais du présent acte sont estimés à cinq mille euros (5.000.- EUR) et seront payables par ING Investment Management Luxembourg S.A.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration d'ING Index Linked Fund II et d'ING International le 1^{er} mars 2011.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Sádaba-Herrero, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2011. Relation: LAC/2011/12064. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2011038225/156.

(110042750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.316,98.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and eleven, on the third day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 1 March 2011, which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 170 of 27 January 2010 (hereafter the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2210 of 19 October 2010.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-five thousand nine hundred and forty-one euro and ninety-eight cents (EUR 45,941.98) represented by forty-five million nine hundred and fortyone thousand nine hundred and eighty (45,941,980.-) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98), represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares, through the issue of six million three hundred and seventy-five thousand (6,375,000.-) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current value of forty-five thousand nine hundred and forty-one euro and ninety-eight cents (EUR 45,941.98) represented by forty-five million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty (45,941,980.-) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98), represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares, through the issue of six million three hundred and seventy-five thousand (6,375,000) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.

The six million three hundred and seventy-five thousand (6,375,000) new shares have been subscribed by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, at a total price of six million three hundred and seventy-five thousand euro (6,375,000.-) out of which:

- Six thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 6,375.-) have been allocated to the share capital, and
- Six million three hundred and sixty-eight thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 6,368,625.-) have been allocated to the share premium.

The six million three hundred and seventy-five thousand (6,375,000.-) shares have been fully paid up in cash by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, so that the total amount of six million three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 6,375,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98), represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at EUR 3,500.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représenté par Monsieur Laurent Clairet, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} mars 2011, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.184, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 170 du 27 janvier 2010 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 du 19 octobre 2010.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 45.941,98) représenté par quarante-cinq millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingts (45.941.980) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représenté par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatrevingts (52.316.980) parts sociales, par l'émission de six millions trois cent soixante-quinze mille (6.375.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de quarante-cinq mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 45.941,98) représenté par quarante-cinq millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingts (45.941.980) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représenté par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales, par l'émission de six millions trois cent soixante-quinze mille (6.375.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.

Les six millions trois cent soixante-quinze mille (6.375.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, pour un montant de six millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 6.375.000) dont :

- Six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 6.375) ont été alloués au capital social; et
- Six millions trois cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 6.368.625) ont été alloués à la prime d'émission.

Les six millions trois cent soixante-quinze mille (6.375.000) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, afin que le montant total de six millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 6.375.000) soit à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représenté par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ EUR 3.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2011. Relation: LAC/2011/10551. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035794/136.

(110039262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

ACMBernstein, Fonds Commun de Placement.

ACMBernstein-American Equity Blend Portfolio

ACMBernstein-Japan Equity Blend Portfolio

ACMBernstein-Japan Growth Portfolio

The liquidation of ACMBernstein-American Equity Blend Portfolio, ACMBernstein-Japan Equity Portfolio and ACMBernstein-Japan Growth Portfolio (the "Portfolios"), effective on 28 February, 2011 was closed on 3 March, 2011 by decision of the board of directors of AllianceBernstein (Luxembourg) S.A. (the "Management Company") acting as management company of ACMBernstein.

The undersigned Management Company has finalized and approved the liquidation procedure of the Portfolios.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The Board of Directors

AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011037038/5937/16.

Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.847.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of March,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared

Hewlett-Packard Emmen B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34177592,

represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 March 2011.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hewlett-Packard Emmen B.V. is acting as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.847, incorporated pursuant to a notarial deed on 14 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 October 2002 number 1521 (hereinafter the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 June 2009, number 1255.

The sole shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand one hundred euro (EUR 100,100) by an amount of one hundred euro (EUR 100) up to one hundred thousand two hundred euro (EUR 100,200) through the issue of one (1) new share of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100).

Subscription and Payment

The new share is subscribed by Hewlett-Packard Emmen B.V., prenamed, represented as stated above, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Emmen B.V. makes a contribution in kind consisting in the interest (i.e. two thousand one hundred forty-five (2,145) shares) it holds in Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.826, at a total value of nine billion six hundred ninety-eight million one hundred fifty-two thousand five hundred eighty-seven dollars of the United States of America and sixty-one cent (USD 9,698,152,587.61) corresponding to an amount of six billion nine hundred nineteen million three hundred forty-four thousand twenty-six euro and fifty-five cent (EUR 6,919,344,026.55) at the FX trade rate dated 8 March 2011 of one point four thousand sixteen dollars of the United States of America/euro (1.4016 USD/EUR), which shall be allocated as follows (the "Allocation"):

- one hundred euro (EUR 100) are allocated to the share capital of the Company, and
- the remaining six billion nine hundred nineteen million three hundred forty-three thousand nine hundred twenty-six euro and fifty-five cent (EUR 6.919.343.926,55) are allocated to the share premium account of the Company.

Hewlett-Packard Emmen B.V. hereby expressly transfers the above mentioned interest to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from Hewlett-Packard Emmen B.V..

Following the issue of the new share of the Company, said share has been fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Emmen B.V. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interest.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 8 March 2011 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share together with a share premium of USD 9,698,152,447.45 corresponding to EUR 6,919,343,926.55. The total amount of the contribution is USD 9,698,152,587.61 corresponding to EUR 6,919,344,026.55.»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that it is the sole owner of the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the contributed shares to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the contributed shares, Hewlett-Packard Emmen B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned contribution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand two hundred euro (EUR 100,200) represented by one thousand two (1,002) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7.500).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Hewlett-Packard Emmen B.V., une société (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177592,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 mars 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Hewlett-Packard Emmen B.V. agit en tant que seule associée de Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.847, constituée suivant acte notarié du 14 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 octobre 2002 numéro 1521 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2009, numéro 1255.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille cent euros (EUR 100.100), par un montant de cent euros (EUR 100) jusqu'à un montant de cent mille deux cents euros (EUR 100.200) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale cent euros (EUR 100).

Souscription et libération

La nouvelle part sociale est souscrite par Hewlett-Packard Emmen B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, soumise à la «Contribution» comme définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Emmen B.V. fait un apport en nature qui correspond à la participation (i.e. deux mille cent quarante-cinq (2.145) parts sociales) qu'elle détient dans Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.826,

pour un montant total de neuf milliards six cent quatre-vingt-dix-huit millions cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et un cents (USD 9.698.152.587,61) qui correspond à un montant de six milliards neuf cent dix-neuf millions trois cent quarante-quatre mille vingt-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 6.919.344.026,55) au taux de change FX du 8 mars 2011 de un virgule quatre mille seize dollars des Etats-Unis d'Amérique/euro (1,4016 USD/EUR) et qui seront affectés comme suit ("Affectation"):

- cent euros (EUR 100) sont affectés au capital social de la Société, et
- les autres six milliards neuf cent dix-neuf millions trois cent quarante-trois mille neuf cent vingt-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 6.919.343.926,55) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Par la présente, Hewlett-Packard Emmen B.V. transfère expressément la participation ci-dessus mentionnée à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de Hewlett-Packard Emmen B.V.

Suite à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société, ladite part sociale a été entièrement libérée, comme mentionné ci-dessus, conformément à l'Affectation comme définie ci-dessus.

Hewlett-Packard Emmen B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société la participation ci-dessus mentionnée.

La valeur de l'apport a été approuvée par un rapport établi le 8 mars 2011 par le conseil de gérance de la Société.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share together with a share premium of USD 9,698,152,447.45 corresponding to EUR 6,919,343,926.55. The total amount of the contribution is USD 9,698,152,587.61 corresponding to EUR 6,919,344,026.55.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare qu'il est le seul propriétaire des parts sociales apportées et qu'il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer lesdites parts sociales à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, Hewlett-Packard Emmen B.V. en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à l'apport qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille deux cents euros (EUR 100.200) représenté par mille deux (1.002) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, seront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. LAC/2011/11031. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011037080/158.

(110040116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Amarile Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 27.775.

Im Jahre zwei tausend und zehn den zweiundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg. Findet statt eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding-Aktiengesellschaft AMARILE HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxemburg, 16, Val Sainte Croix;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 27775, wurde gegründet durch Urkunde vom 22. März 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 165 vom 1988.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Robert Elvinger wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführerin und die Versammlung wählt als Prüferin Frau Flora Gibert wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern

respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1. Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929, sondern den einer Soparfi Aktien Gesellschaft hat.

2. Demzufolge Änderung des Artikels 2 der Statuten der Gesellschaft betreffend den Gesellschaftszweck:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen."

3. Abänderung des Artikels 14 der Statuten, der in der Folge lauten wird: "Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Abänderungen finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschliessen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben und den Status einer Soparfi anzunehmen.

Zweiter Beschluss:

Um die Statuten dem vorgehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den betreffenden Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen."

Dritter Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den Artikel 14 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Das Gesetz vom 10 August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Änderungen finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. ELVINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59027. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002310/71.

(110002240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Motor Center Diekirch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9254 Diekirch, 24, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021421/10.

(110024508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

**Ikitos, Société Anonyme,
(anc. Boomrang).**

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 82.099.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BOOMRANG», ayant son siège social à L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 82.099, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092 du 30 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2466 du 9 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, intervenant commercial, demeurant à Longwy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société de BOOMRANG en IKITOS;

- Modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de BOOMRANG en IKITOS.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IKITOS».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.GHIERS, J.-P. WAUTHION, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2010. Relation: MER/2010/2336. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002336/55.

(110002380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

BEAGE, Bureau Européen d'Assistance à la Gestion des Entreprises, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: BEAGE Professionals.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 157.846.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal DEKNOP, directeur administratif et financier, expert-comptable interne, né à Ixelles (Belgique), le 25 août 1969, demeurant à B-3090 Overijse, Fazantenlaan 39 (Belgique);

2.- Monsieur Michel PHILIPPART, ingénieur commercial, né à Mons (Belgique), le 19 septembre 1954, demeurant à F-59163 Condé sur l'Escaut, 285, route de Bonsecours (France);

3.- Monsieur Olivier TRAN, directeur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 11 juillet 1963, demeurant à F-34200 Sète, 2, rue Jean-Jacques Rousseau (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Bureau Européen d'Assistance à la Gestion des Entreprises, en abrégé BEAGE, faisant le commerce sous l'enseigne commerciale BEAGE Professionals.

Art. 3. La société a pour objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, les services de conseil pour le développement des entreprises, en matière de stratégie, de gestion, de finance, de coaching d'entrepreneurs, de changement et de formation.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci, par elle-même ou par sous-traitants, la prestation de services administratifs et de conseil au sens large, et notamment, de donner des avis et d'effectuer des études et audits dans les domaines, de gestion et d'administration, ainsi que de l'assistance technique, administrative.

La société pourra de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation ou autres avec des personnes, des entreprises ou sociétés et prendre mandats d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des revenus ou à faciliter les prestations de ses services.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,-EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de quatre-vingt-quatre euros (84,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales à des non-associés doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée à exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans le mois de l'envoi de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales ne pourra être inférieur à la valeur calculée sur l'actif net de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Pascal DEKNOP, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2.- Monsieur Michel PHILIPPART, préqualifié, cinquante parts sociales;	50
3. Monsieur Olivier TRAN, préqualifié, cinquante parts sociales;	50
Total: cent cinquante parts sociales;	150

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal DEKNOP, directeur administratif et financier, expert-comptable interne, né à Ixelles (Belgique), le 25 août 1969, demeurant à B3090 Overijse, Fazantenlaan 39 (Belgique).

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal DEKNOP, Michel PHILIPPART, Olivier TRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2010. Relation GRE/2010/4003. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002960/139.

(11002708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

GSCF PropCo B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021054/9.

(110025758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.344.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "GREAT WATERS S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°70.344, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C n° 658 du 31 août 1999, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial c n°1695 du 19 août 2010.

L'assemblée est présidée par M. Sebastien FELICLI, employé, 19-21 bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Antonio MAFRICA, employé, 19-21 bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Manuela D'AMORE, employé, 19-21 bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à USD 3.300.000, représenté par 3.300 actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital à concurrence de USD 278.000 (deux cent soixante dix huit mille), en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 3.300.000 (trois millions trois cent mille) à USD 3.578.000 (trois millions cinq cent soixante dix huit mille), par la création et l'émission de 278 (deux cent soixante dix huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par action, à souscrire au pair et à libérer à concurrence du 50% par des versements en espèces, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de USD 278.000 (deux cent soixante-dix-huit mille US dollars),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 3.300.000 (trois millions trois cent mille US dollars) à USD 3.578.000 (trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille US dollars),

par la création et l'émission de 278 (deux cent soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US dollars) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Souscription et Libération

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, elle même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Pascal VERDIN-POL,

en vertu de deux procurations données le 18 et 19 octobre 2010, jointes en annexe au présent acte,

lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 278 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par action, comme suit:

Roderesch International B.V. Telestone 8 Teleport Naritaweg n.165 NL-Amsterdam	136
Compagnie Financière de Saint Pierre S.r.l. Via Fatebenefratelli n. 20 I-20121 Milano	142
Total:	278

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence du 50% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 139.000 (cent trente-neuf mille US dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 278 actions nouvelles par les actionnaires existants.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à USD 3.578.000 (trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.578 (trois mille cinq cent soixante-dix-huit) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Les actions portant les numéros 1 à 3.300 ont été libérées intégralement et les actions portant les numéros 3.301 à 3.578 ont été libérées à concurrence de 50%.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.280,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. FELICI, A. MAFRICA, M. D'AMORE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 octobre 2010, LAC/2010/47133: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002441/83.

(110002224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

KG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.411.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KG MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.411, constituée suivant acte reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 701 du 21 mars 2008. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2130 du 2 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 4.486.600 (quatre millions quatre cent quatre-vingt six mille six cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de sept cent dix mille euros (EUR 710.000,00), pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent quatre-vingt six mille six cent euros (EUR 4.486.600,00) à

cinq millions cent quatre-vingt seize mille six cent euros (EUR 5.196.600,00), par l'émission de sept cent dix mille (710.000,00) actions nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions cent quatre-vingt seize mille six cent euros (EUR 5.196.600,00), divisé en cinq millions cent quatre-vingt seize mille cinq cent (5.196.500) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune»;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence sept cent dix mille euros (EUR 710.000,00), pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent quatre-vingt six mille six cent euros (EUR 4.486.600,00) à cinq millions cent quatre-vingt seize mille six cent euros (EUR 5.196.600,00), par l'émission de sept cent dix mille (710.000) actions nouvelles de catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à cinq millions cent quatre-vingt seize mille six cent euros (EUR 5.196.600,00), divisé en cinq millions cent quatre-vingt seize mille cinq cent (5.196.500) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune".

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des sept cent dix mille (710.000,00) actions nouvelles de catégorie A:

- a) Monsieur Thierry FOUCART, demeurant à B-1030 Bruxelles (Belgique), 6, Rue Van Schoor: pour 412,500 (quatre cent douze mille cinq cent) actions de catégorie A,
- b) Monsieur Nico ELOOT, demeurant à B-9400 Ninove (Belgique), 197, Okegembaan: pour 2,500 (deux mille cinq cent) actions de catégorie A;
- c) Monsieur Claudio FIGINI, demeurant à Como (Italie), 00018, Via Francesco Scalini pour 20,000 (vingt mille) actions de catégorie A;
- d) Monsieur Marc DOSSOGNE, demeurant à B-9070 Destelbergen (Belgique), 7A, Volderrede: pour 10.000 (dix mille) actions de catégorie A;
- e) Monsieur Frank VAN GEERTRUYEN: pour 25.000 (vingt-cinq mille) actions de catégorie A;
- f) Monsieur Guy SAMOY: pour 80.000 (quatre-vingt mille) actions de catégorie A;
- g) Monsieur Hassan ERYURUK, demeurant à demeurant à B-1932 Zaventem (Belgique), 53, Europalaan: pour 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie A;
- h) Monsieur Serge BERTHOLET, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 32, Chemin de la Trace: pour 10.000 (dix mille) actions de catégorie A;
- i) Monsieur Gianangelo DE LONGO, demeurant à Mareno Di Piave (Italie), 13, Via Ravenna: pour 10.000 (dix mille) actions de catégorie A;
- j) Monsieur Benedetto FURLAN, demeurant à San Vendemiano (Italie), 4/2, Via Giorgione: pour 10.000 (dix mille) actions de catégorie A;
- k) Monsieur Luca ULIANA, demeurant à Colle Umberto (Italie), 3 1.5 Dei Fadelli (nouvel actionnaire): pour 10.000 (dix mille) actions de catégorie A.
- l) Monsieur Luc BRANCKAERTS, demeurant à B-2140 Antwerpen (Belgique), 86/4 Morckhovenlei: pour 60,000 (soixante mille) actions de catégorie A;
- m) Monsieur Dirk STEYAERT, demeurant à B-8700 Tielt (Belgique), 34, Magdalena Huysstraat: pour 10,000 (dix mille) actions de catégorie A;

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs prénommés, représentés par Flora Gibert prénommée, en vertu des procurations, dont mention ci-avant, délivrées sous seing privé, lesquelles resteront annexées au présent acte;

lesquels ont déclaré souscrire aux sept cent dix mille (710.000) actions nouvelles de catégorie A, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de sept cent dix mille euros (EUR 710.000,00), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011002484/90.

(110002354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.603.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011003037/18.

(110002721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.956.

En date du 27 janvier 2011 l'Associé Unique de La Société a pris la décision suivante:

- Démission de Mr. Carlo Nuvoletta de sa fonction de Gérant A avec effet au 8 Décembre 2010.
- Election de Mr. Paul Donetta né le 1^{er} Mars 1963 à Finchley au Royaume-Uni, nationalité britannique, ayant pour adresse professionnelle Riding Court Road, Datchet, Slough, Berkshire SL3 9LL, Royaume-Uni, à la fonction de Gérant A et pour une durée indéterminée.

A dater du 27 janvier 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

Daniel Samson

Paul Donetta

Gérant de catégorie B:

Dominique Ransquin

Romain Thülens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.A. Luxembourg I Sà r.l.
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire spécial

Référence de publication: 2011018646/25.

(110021875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

AM Mining, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.760.

L'Assemblée générale du 3 décembre 2010 a décidé de nommer trois administrateurs supplémentaires, à savoir:

- M. Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Andrey AFANASIEV, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Ram Chandra SARAF, avec adresse professionnelle au Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J6DA Londres, Royaume Uni.

M. Jansen, M. Afanasiev et M. Saraf sont nommés pour une période de six (6) ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002929/16.

(110002712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Doneck Euroflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 4, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 61.803.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 15.11.2010

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Arndt Friedrich BREITBACH, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 44, rue de Münschecker
- Herr Dr. Ing. Marc Nikolaus BREITBACH, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-50996 Köln-Rodenkirchen, Auf dem Brand 5.

wird für ein Jahr verlängert.

Da Herr Dr. Hans Klaus BREITBACH, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niederlegt, wird Herrn Rolf GÄNZ wohnhaft in D-54470 Bernkastel-Kues, Im Weiherfeld, 28 als neues Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Das Mandat des Abschlussprüfers wird einstimmig an die ABA CAB Sàrl erteilt und endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Référence de publication: 2011003043/19.

(110002686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Gattaca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 janvier 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Sébastien JACQ, consultant informatique, demeurant au 2, rue Jean-Pierre-David Heldenstein, L - 1723 Luxembourg, Président et administrateur - délégué;
- Monsieur Franck SERTIC, administrateur de sociétés, demeurant au 9, rue de la Boucherie, L - 1247 Luxembourg;
- Monsieur Roland METZLER, directeur financier, demeurant au 10, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- BDO Audit, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011018307/19.

(110020147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Gallardo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.746.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mars 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée décide également de nommer, à effet immédiat, au poste de Président du Conseil d'administration M. Claude SCHMITZ jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLARDO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011003126/24.

(110002681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.873.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 3 novembre 2010 conclu entre WIND Telecomunicazioni S.p.A. ayant son siège social au via Cesare Giulio Viola, 48, I-00148 Rome (cédant) et Weather Investments S.p.A ayant son siège social au via Cesare Giulio Viola, 48, I-00148 Rome (acquéreur) en présence de la Société que 985 (neuf cent quatre vingt cinq) actions ont été vendues et transférées du cédant à l'acquéreur avec effet au 30 juin 2010.

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 30 novembre 2010 conclu entre WIND Telecomunicazioni S.p.A. ayant son siège social au via Cesare Giulio Viola, 48, I-00148 Rome (cédant) et Weather Investments S.p.A ayant son siège social au via Cesare Giulio Viola, 48, I-00148 Rome (acquéreur) en présence de la Société que 1.980 (mille neuf cent quatre vingt) actions ont été vendues et transférées du cédant à l'acquéreur avec effet au 30 novembre 2010.

Par suite des contrats de cession susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Associé	Adresse	Nombre de parts sociales détenues
Hellas Telecommunications S.à r.l.	12, rue Guillaume Kroll. L-1882 Luxembourg	15.769
Weather Investments S.p.A.	via Cesare Giulio Viola, 48, I-00148 Rome	2.965

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.
Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS I
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011003149/30.

(110002679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

GM Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 151.270.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GM ENERGY S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151.270, constituée suivant acte reçu le 17 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 604 du 22 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 2.500 (deux mille cinq cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-9554 Wiltz, 57, Rue du Pont, Résidence an der Gaass.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} deuxième alinéa des statuts.

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer la siège social de la société à l'adresse suivante: L-9554 Wiltz, 57, Rue du Pont, Résidence an der Gaass.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts de la société en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} deuxième alinéa pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Wiltz. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57868. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003140/43.

(110002666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Superspatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.017.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2009 déposé le 12/08/2010 no L100125235) ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011003438/11.

(110002687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Novalis Real Estate Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Novalis Real Estate Holding).**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.188.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NOVALIS REAL ESTATE HOLDING (anc. MARE HOLDING S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.188, avec siège social à L-5532 Remich, 6, rue Enz, constituée suivant acte du notaire Henri HELLINCKX de Mersch du 11 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1005 du 7 octobre 2005, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 septembre 2007, publié audit Mémorial C, numéro 2509 du 6 novembre 2007, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 mai 2010, publié audit Mémorial C, numéro 1557 du 30 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à Remich, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Stavros VRAKAS, commerçant, demeurant à Speyer (Allemagne).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
2. Modification de la dénomination et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention, gestion et disposition d'actifs financiers et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra détenir, gérer et disposer de fonds et actifs de quelque nature que ce soit détenu sur un compte bancaire.

La Société ne pourra exercer aucune activité industrielle ni tenir d'activité commerciale ouverte au public.

De façon générale, la Société peut prendre toute mesure ou exercer toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet social avec cependant la limite fixée par la Loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de changer la dénomination de la société et par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVALIS REAL ESTATE HOLDING SPF."
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KERNEL, DEMICHELET, VRAKAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2010. REM 2010/1739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003314/59.

(110002480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Singularis GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 69, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 127.889.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zehn, den neun und zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Norman DICK, Immobilienmakler, wohnhaft in D-54309 Newel, Im Gemeindeberg 23.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SINGULARIS GmbH, mit Sitz in L-2628 Luxembourg, 69, rue des Trévires, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 127.889 (NIN 2007 2421 184) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 4. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1345 vom 3. Juli 2007,

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in einhundert fünf und zwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (€ 100.-).

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass die Gesellschaft SINGULARIS GmbH S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VI.- Dass der Komparent der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft SINGULARIS GmbH S.à r.l. wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54309 Newel, Im Gemeindeberg 23.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. DICK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2060. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 06. Januar 2011.

Référence de publication: 2011003410/44.

(110002717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

IMAC, Installations Modernes en Acier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 5.159.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alex BOCHET, indépendant, demeurant à L-8041 Strassen, 156, rue des Romains.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée INSTALLATIONS MODERNES EN ACIER, en abrégé IMAC, avec siège social à L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 5.159 (NIN 1976 2400 327),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges FABER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1953, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 15 du 4 mars 1953.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 28 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 590 du 16 avril 2002.

Le capital de la société s'élève actuellement au montant de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'il a prises:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-) pour le porter du montant de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-) au montant de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-) par la création de dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les dix-huit mille (18.000) parts sociales nouvelles sont entièrement souscrites et libérées moyennant versement en espèces sur un compte bancaire de la société INSTALLATIONS MODERNES EN ACIER par l'associé unique, Monsieur Alex BOCHET.

Le montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Constatation

Suite à l'augmentation de capital, le capital social s'élève à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de meubles, de machines et installations de bureaux, magasins, écoles, hôpitaux, ménages et collectivités, ainsi que de tout matériel de manutention et tous articles de papeterie, la représentation générale ou partielle de toutes usines fabriquant les produits faisant l'objet du commerce de la société, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de INSTALLATIONS MODERNES EN ACIER, en abrégé IMAC, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25) chacune, toutes attribuées à Monsieur Alex BOCHET, indépendant, demeurant à L-8041 Strassen, 156, rue des Romains.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BOCHET, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003195/107.

(110002626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

—
Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Die Straße unseres derzeitigen Firmensitzes wird umbenannt in 12, rue Gabriel Lippmann in L-5365 Munsbach. Munsbach, den 01. Januar 2011.

Référence de publication: 2011003486/12.

(110002715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil acte la démission de Monsieur Philippe GUSBIN en qualité d'administrateur.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil décide à l'unanimité de coopter M. Rik VANDENBERGHE, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esc, L-1470 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011003591/16.

(110002718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Futureline Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.818.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2010 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation;

2. L'associé unique a mandaté Théâtre Directorship Services Alpha S.à r.l., ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.454, à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, relatives aux dépenses d'après liquidation et à la distribution de tout boni de liquidation;

3. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation, au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003593/22.

(110002698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Polysuture A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "POLYSUTURE A.G.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 20. Oktober 2000, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 415 vom 6. Juni 2001, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RC B 104042,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Raimund SCHMITZ, Tierarzt, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37.

Zum Sekretär wird Herr Mike KIRSCH, Privatbeamter, wohnhaft in L-9453 Bivels, 5, rue du Cimetière, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Dame Anneliese MICHAELIS, Hausfrau, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros "ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Umänderung des Gesellschaftszweckes;
- Umänderung des Gesellschaftssitzes.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck, und somit Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Rohstoffen für chirurgisches Nahtmaterial, Ankauf und Verkauf von chirurgischem Nahtmaterial und Ankauf und Verkauf von medizinischen Bedarfsartikeln.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen, die mit diesem Gegenstand mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen, tätigen.

Die Gesellschaft kann außerdem jegliche Geschäfte in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligung in gleich welcher Form an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen tätigen.

Die Gesellschaft kann ihre Guthaben namentlich zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios benutzen, das sich aus Wertpapieren und Patenten jeglicher Art und sonstigen Rechten, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, zusammensetzt, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen beteiligen, mittels Einlage, Zeichnung, Festkauf, Kaufoption oder sonst wie sämtliche Wertpapiere und Patente und sonstigen Rechte, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, erwerben, diese mittels Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern und diese Geschäfte und Patente verwerten lassen.

Sie kann Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jegliche Hilfeleistungen, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter erklären dass auf Grund einer Umänderung der Bezeichnung der Strassennamen und Hausnummern in Weiswampach der Sitz der Gesellschaft sich jetzt auf folgender Adresse befindet:

22, Gruuss Strooss in L-9991 Weiswampach.

Die Gesellschafter beschliessen den ersten Satz von Artikel 2 der Statuten wie folgt zu ändern:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach".

Kosten.

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf siebenhundertfünfzig (750) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Schmitz, Kirsch, Michaelis, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2010. Relation: DIE/2010 /12232. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 21. Dezember 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011004581/64.

(110002606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.033.678.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite aux résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 26 janvier 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2011:

Monsieur Robert J. GRILLET, né le 31 mars 1955 au Canada, avec adresse professionnelle au 6400, Poplar Avenue, 38 197 Memphis, Tennessee. Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2011:

Madame Terri Lynn HERRINGTON, né le 23 juin 1955 dans l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 6400, Poplar Avenue, 38 197 Memphis, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant A;
- Madame Kristien F.M. Kaelen, Gérant B;
- Monsieur Greg C. Gibson, Gérant B;
- Madame Terri Lynn Herrington, Gérant B;
- Monsieur Olivier Taudien, Gérant B;
- Monsieur Jorge Máximo Pacheco Matte. Gérant B;
- Monsieur Errol A. Harris, Gérant B;
- Monsieur Jean-Marc H. A. Servais, Gérant B;
- Monsieur Eric Gérard Michel Chartrain, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011018690/33.

(110021980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.